Initiative Raphaël Mahaim et consorts – Traité de libre-échange avec le MERCOSUR : Vaud doit s'engager pour un référendum (19_INI_018)

Texte déposé

En date du 24 août, la Confédération a annoncé que les Etats de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et ceux du Mercosur (Marché commun du Sud) ont conclu en substance les négociations d'un accord de libre-échange à Buenos Aires. Cet accord prévoit la suppression de barrières douanières dans toues une série de domaines, à commencer par le secteur agricole : avec cet accord, la Suisse garantirait aux pays du Mercosur des contingents agricoles d'exportation supplémentaires par rapport aux engagements suisses dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces contingents portent par exemple sur 3000 tonnes de viande de bœuf, 1000 tonnes de viande de poulet, les céréales fourragères, certains fruits et légumes, des huiles — soja et arachide — etc. Le Conseil fédéral n'a manifestement pas jugé utile de sortir le secteur agricole du traité, comme le demandait l'initiative Pahud et consorts votée par notre Grand Conseil.

Ce projet de traité de libre-échange avec le Mercosur contient de très faibles mécanismes de contrôle et de sanctions en cas de violations des engagements pris par ces Etats en matière sociale et environnementale. Il serait pourtant crucial de faire en sorte que les garanties minimales de protection de l'agriculture locale et de lutte contre la déforestation, notamment, soient assurées. Les organisations paysannes et environnementale s'inquiètent des conséquences très graves que pourrait avoir la mise en œuvre de cet accord sur le respect de ces garanties minimales. Ces inquiétudes entrent en résonance avec les incendies ravageurs qui frappent actuellement l'Amazonie, conséquences entre autres de l'intense déforestation soutenue par l'actuel gouvernement brésilien. Le Président Macron a tout récemment fait volte-face et annoncé que la France ne pourrait pas signer le traité négocié en état, en dénonçant l'inaction de son homologue brésilien Jair Bolsonaro en matière de climat et de biodiversité.

Pour un accord d'une telle importance, il est fondamental que la population suisse ait la possibilité de s'exprimer dans les urnes. Or, il n'est pas encore acquis que la ratification par l'Assemblée fédérale de cet accord ouvre la voie du référendum facultatif, le Conseil fédéral ayant été très discret à ce sujet pour l'heure.

Par la présente initiative, le Grand Conseil demande que le canton de Vaud **exerce son droit d'initiative cantonal et interviennent auprès de l'Assemblée fédérale en amont des débats sur la ratification du traité de libre-échange avec le Mercosur pour que ce dernier soit en tous les cas soumis au référendum facultatif.** Compte tenu du calendrier annoncé par le Conseil fédéral — signature de l'accord entre fin 2019 et début 2020, procédure parlementaire en 2020, ratification définitive en 2021 — il convient de ne pas perdre de temps avant d'intervenir à Berne. Le Conseil d'Etat est dès lors prié de présenter son préavis à l'intention du Grand Conseil dans un délai de 2 mois.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(Signé) Raphaël Mahaim
et 31 cosignataires